

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

**MAIRIE DE LA PÉROUILLE**

Délibération n° 03/2011 – 10 – DEL – 9 – 0030  
En date du 21.10.2011

Membres :	11
Présents :	11
Représentés :	00
Votants :	11
Exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	00

Portant sur : **PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE :**  
**SOUTIEN APORTE AU CONSEIL GENERAL DE L'INDRE**  
**ET A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE**  
**CHATEAUROUX.**

*Présents : Mrs STERVINO, ANDRÉ, BEAUFRÈRE, NACU, POTIER, LEGRAIN, TAUVY, Mmes SAULNIER, POURADE, GAUTRON, BRUNET.*

*Absents : //*

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres présents d'un courrier de Monsieur de Président du Conseil Général de l'Indre et de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Castelroussine par lequel ils demandent conjointement le soutien du conseil municipal afin de peser dans le débat public qui vient de s'ouvrir sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon.

Considérant que le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour le département de l'Indre,

Que la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public,

Que les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon, rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées,

Que, de surcroît, ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle et de ce fait, offre une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de s'associer au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et **DEMANDE** :

- un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.

- la confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

- la prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin, du Centre, de l'Auvergne et du Sud-Est de la France.

- la prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

.../...

- l'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers.

- l'inscription de ce projet dans la liste de lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Il CHARGE Monsieur le Maire de transmettre ampliation de cette délibération à Monsieur le Président du Conseil Général pour faire un envoi groupé à la Commission Particulière du Débat Public.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Frédéric STERVINO.



Publiée ou notifiée le	31 OCT. 2011	Transmise en Préfecture le	31 OCT. 2011
Exécutaire le	31 OCT. 2011	Récépissé Préfecture du	03 NOV. 2011